

■ Le Conseil régional révisé le développement de l'Ile-de-France

Région : 60 000 logements par an



Le SDRIF (schéma directeur de la région Ile-de-France) fixe l'avenir de la région parisienne où vivent 11 millions d'habitants. Une tâche éminemment complexe car y cohabitent des pôles d'excellence et d'importantes poches de misère. Comment réduire les écarts sociaux et territoriaux ? Quelles priorités retenir en matière de transport, de

La région parisienne va continuer à se densifier à raison d'1,5 million de logements supplémentaires sur trente ans.

logement, d'emploi, d'éducation...? Depuis 1995, c'est le Conseil régional qui est chargé de répondre à ces questions. L'Etat est également partie prenante. Le SDRIF actuellement en vigueur, a été élaboré en 1994. La Région a décidé en juin 2004, de le réviser. Un comité de pilotage, formé du président du conseil régional, du préfet de Région et du président du CESR (Conseil économique et social régional) conduit les discussions. Mais les maires et les conseillers généraux participent aussi aux réflexions. Des groupes de citoyens ont également pu suivre l'avancement des travaux au cours d'auditions publiques, notamment au début du mois à la cité de la Villette.

Aujourd'hui, une bonne partie de l'étude est achevée. La Région a adopté ce qu'elle a appelé une «vision régionale» en juin dernier. Il s'agit maintenant d'affiner cette «vision» dans un avant-projet de SDRIF. Lequel devrait être approuvé à la fin

de l'année et soumis à enquête publique à la fin 2007. Quels en sont les priorités et les enjeux ? L'Ile-de-France va continuer à se densifier : la

Pas de villes nouvelles supplémentaires

construction de logements est relancée à hauteur de 60 000 par an, pour répondre notamment au manque criant de logements sociaux. 1,5 million de nouveaux logements sur trente ans ! L'idée est de ne pas créer de nouvelles entités, comme des villes nouvelles, mais prolonger l'existant. De nouvelles zones seront aussi ouvertes à l'urbanisation, mais rien de massif. Quelle sera leur localisation ? La Région travaille à l'élaboration d'une carte qui sera présentée mercredi 29 novembre lors d'Etats généraux au Parc floral de Paris. Le Conseil régional précisera les sites où l'urbanisation ne pourra pas se faire, mais n'im-

posera pas de secteurs précis. Parallèlement, la Région affiche un souci de protection de la qualité de vie. Les espaces naturels classés et de façon générale toutes les ressources naturelles seront préservés.

La Région affiche aussi la volonté de protéger les Franciliens du bruit et autres nuisances. En matière d'habitat, le CESR a rendu le 12 octobre ses propositions. Il prône la nouveauté dans le respect de l'environnement et «engage les acteurs publics, aménageurs, promoteurs, architectes à promouvoir des formes urbaines nouvelles intégrant habitat, activités, services, transports, vastes espaces publics et naturels, à promouvoir les bâtis HQE et les énergies renouvelables. Les 40 quartiers de ville envisagés dans la «vision régionale» devront constituer la vitrine des nouvelles formes urbaines du développement durable et être identifiés, valorisés et aidés par la Région».

Du point de vue économique, l'Ile-de-France doit davantage s'affirmer comme une région dynamique, créatrice d'emplois et attractive, notamment à l'échelle européenne, et pour cela se doter de services de qualité. Les pôles d'excellence qui regroupent des entreprises de haute technologie, des laboratoires de recherche, des grandes écoles... devront à ce titre jouer un rôle majeur.

Mais le vrai décollage économique dépendra du développement des transports en commun. Les transports devront être facilités aux niveaux national et international (aérien, autoroute, ferré) et mieux structurés à l'échelle régionale grâce à de nouvelles liaisons de banlieue à banlieue pour éviter l'engorgement parisien. Le transport de marchandises au niveau du Bassin parisien sera lui aussi étudié.

Le CESR suggère de ne pas saupoudrer les projets en ne faisant que répondre à des demandes

strictement locales mais a contrario d'organiser le territoire en réseaux : «Le CESR considère que la plupart des domaines contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des Franciliens doivent faire l'objet d'une approche par «réseau structurant» d'équipements et de services. Ce n'est pas l'équipement local qui est en soi structurant, mais le réseau diversifié et réparti d'équipements locaux qui donne toute sa cohérence à l'approche régionale. Telle est l'idée de développer aux plans du tourisme, du sport (par maillage des équipements sportifs locaux), de la culture et des loisirs (meilleure répartition et diversité de structures locales) mais aussi en matière de santé, d'éducation et de petite enfance».

Opérations stratégiques

Dans l'Essonne, le secteur Massy-Palaiseau-Saclay, celui de la ville nouvelle de Sénart et le bassin d'Orly retiennent l'intérêt, notamment de l'Etat pour y développer des opérations stratégiques de grande envergure.

Pour autant, précise-t-on à la préfecture de Région missionnée par l'Etat pour le représenter dans l'élaboration du SDRIF : «Si ces territoires ont un rôle particulier à jouer pour atteindre l'objectif de production annuelle de 60 000 logements, c'est avant tout un développement équilibré, associant développement économique et résidentiel, qui y sera promu». Les erreurs de concentration urbanistique que l'on continue de payer dans les cités ne doivent pas être répétées.